

# LE FRANCO-CANADIEN

## ORGANE DU DISTRICT D'IBERVILLE.

B. Bourguignon, Imprimeur-Propriétaire.

Redige par un Comité de Collaborateur

### ITALIE.

Nos lettres de Turin, dit le Monde, sont du 7 novembre.

Le roi était parti dans la matinée du 6 pour Milan afin d'y passer en revue les troupes du deuxième grand commandement de Lombardie. On avait appelé à Milan les troupes des différentes villes de cette province, et on avait ainsi rassemblé 30 bataillons de ligne, 4 de bersaglieri, 18 escadrons de cavalerie et 12 batteries d'artillerie. Le Roi devait être de retour le soir même. La semaine suivante était désignée pour une nouvelle grande revue à Bologne. Ces parades donnent lieu, à Milan, aux mêmes commentaires belliqueux qu'à Turin. La Gazette de Milan a eu à ce propos un mot heureux : elle a dit : "L'armée italienne, voilà la capitale de l'Italie!"

Mais si les oreilles de nos italianisimes sont agréablement chatouillées par le grand mot : Armée italienne ! il faut avouer que la médaille, quelque belles qu'elle soit, à son revers. Et ce revers de médaille est triste ! Car l'armée italienne se change en parti militaire !

Ce parti militaire existe-t-il ? Les journaux libéraux ont accusé le journal la France d'avoir inventé ce mot : ils l'ont traité de calomnie, de mensonge, de fausseté ! Une fois cela établi, nous espérons qu'on n'en parlerait plus. Mais non. Tous les jours on publie un nouvel article pour démontrer que le parti militaire n'est qu'une méchanceté des ennemis de l'Italie. Que signifie cet acharnement des organes du libéralisme ? Nous croyons tout simplement que si le parti militaire n'existe pas comme parti organisé, il existe comme élément de parti. Et l'Opinion du 6 dans un long article où elle nie l'existence de ce parti, en donne sans le savoir le programme. Elle prétend qu'un 18 brumaire ou un 2 décembre serait impossible en Italie, et elle soutient que l'on a commencé à parler de ce parti que depuis les événements d'Aspromonte. Or, que signifie cet article ? Que par le passé on ne sentait pas le besoin d'un coup d'Etat ; mais que les faits d'Aspromonte ayant révélé toute la faiblesse du gouvernement des avocats, ont par cela même donné des chances au parti militaire. Il est naturel, qu'en Italie, où aucun des chefs militaires n'est assez élevé dans l'opinion publique pour voiler la persenne du roi, ce parti ne puisse exister comme il a existé en France, par exemple, avant le 18 brumaire ; mais lorsqu'on porte l'armée d'un pays à un chiffre exorbitant, lorsqu'on y introduit la partie la plus remuante de la jeunesse, telles que les garibaldiens, lorsqu'on dépense jusqu'au dernier sou pour l'augmenter encore, lorsqu'on dit que "l'armée est la capitale de la nation," et surtout lorsque le gouvernement lui-même ne gouverne plus que par la force des armes, il est clair que le parti militaire existe si ce n'est de nom, au moins de fait !

Les bruits deviennent de plus en plus confus et contradictoires, relativement aux imminentes discussions du Parlement. Il y a une véritable confusion de nouvelles, dont aucune ne nous paraît fondée, sinon celle qu'on fera beaucoup de bruit dans la salle du palais Carignan, mais fort peu d'affaires sérieuses. La Gazette du Peuple fait entrevoir aux députés la chance de la dissolution de la Chambre, dans le cas où l'on ferait une opposition trop vive. Les bruits d'un remaniement ministériel se sont apaisés encore une fois. Le ministre attendra un vote de la chambre, après quoi il songera à se modifier.

Le roi est revenu le 7 au matin à Turin de la revue à Milan. On a remarqué l'ordre du général Jean Durando (frère du ministre des affaires étrangères), commandant le département militaire de Lombardie, où il parle aux soldats des espérances que le roi et la nation ont mise dans l'armée. Cela n'empêche pas les désertions, qui sont fort nombreuses. Nous ne dirons rien des réfractaires. La Gazette du Peuple avoue que dans l'arrondissement de Ravenne, lors de l'avant-dernière conscription, sur deux cents jeunes gens appelés au service, on avait compté cent quatre-vingt-douze réfractaires. Les choses sont allées un peu mieux lors de la dernière conscription, ajoute ce journal, mais on voit quelle latitude d'interprétation nous laissent ces mots : un peu mieux.

### La Médiation aux Etats-Unis.

DÉPÊCHE DE M. DROUYN DE LHUYS.

Paris, 30 octobre 1862.

L'Europe observe avec un douloureux intérêt le conflit qui désole depuis plus d'un an le continent américain. Les hostilités ont provoqué des sacrifices et des efforts qui sont certainement de nature à inspirer la plus haute idée de la persévérance et de l'énergie des deux populations. Mais ce spectacle, qui fait tant d'honneur à leur courage, n'est donné qu'au prix de calamités sans nombre et d'une prodigieuse effusion de sang. A ces résultats de la guerre civile, qui, dès le premier abord, ont pris de vastes proportions, il faut encore ajouter l'appréhension d'une guerre servile, qui mettrait le comble à tant d'irréparables désastres. Les souffrances d'une nation envers laquelle nous avons toujours professé une cordiale amitié, auraient suffi pour exciter la sincère sollicitude de l'empereur, quand même nous n'aurions pas nous-mêmes souffert du contre-coup de ces événements.

Sous l'influence des relations intimes que des rapports étendus ont multipliées entre les différentes régions du globe, l'Europe elle-même a souffert des conséquences de la crise qui a tari l'une des plus fructueuses sources de la richesse publique, et qui est devenue, pour les grands centres de tra-

vail, une cause des plus dures épreuves.

Comme vous le savez, lorsque le conflit a commencé, nous avons considéré comme de notre devoir d'observer la plus stricte neutralité de concert avec les puissances maritimes, et le cabinet de Washington a à plusieurs reprises reconnu la manière honorable dont nous nous sommes attachés à cette ligne de conduite. Les sentiments que nous avons professés n'ont subi aucun changement qui ne soit d'un caractère bienveillant. Cette neutralité, au lieu d'imposer aux puissances une attitude qui pourrait ressembler à de l'indifférence, doit plutôt les porter à rendre service aux deux parties en les aidant à sortir d'une position qui semble sans issue. Depuis le commencement de la guerre, il a été mis sur pied par les belligérants, une force armée qui, depuis lors, a constamment été maintenue. Après une grande effusion de sang, ils sont maintenant, sous ce rapport, à peu près dans la même position. Rien n'autorise la présomption que des opérations militaires plus décisives doivent être prochainement exécutées, d'après les dernières nouvelles reçues en Europe. Les deux armées, au contraire, étaient dans une condition qui n'autorisait pas l'un ou l'autre des deux partis à espérer dans un bref délai qu'un avantage décisif ferait pencher la balance et accélérerait la conclusion de la paix.

Toutes ces circonstances, prises dans leur ensemble, signalent l'opportunité d'un armistice, auquel, de plus, dans les circonstances présentes, aucune objection stratégique ne peut être faite. Les dispositions favorables à la paix, qui commencent à se manifester dans le Nord, aussi bien que dans le Sud, peuvent, d'un autre côté, seconder les démarches qui seraient faites pour recommander l'idée d'une trêve. L'empereur a, en conséquence, pensé que l'occasion s'était présentée d'offrir aux belligérants les bons offices des puissances maritimes, et Sa Majesté m'a chargé de soumettre la proposition de ce gouvernement à Sa Majesté britannique, de même qu'à la cour de Russie. Les trois cabinets emploieraient leur influence à Washington, aussi bien qu'après des confédérés, à obtenir un armistice de six mois, devant lequel tout acte de guerre, direct ou indirect, devrait provisoirement cesser sur mer comme sur terre, et qui, pourrait, si cela était nécessaire, être ultérieurement prolongé.

Ces ouvertures, je n'ai pas besoin de vous le dire, monsieur, n'impliquent de votre part aucun jugement sur l'origine ou l'issue de la lutte, non plus qu'aucune pression sur les négociations qui peuvent, si l'autorité, aboutir à un armistice. Notre tâche se bornerait à aplanir les obstacles, et à nous interposer uniquement dans une mesure déterminée par les deux parties. Nous ne saurions, en effet, nous croire, appelés à décider, mais à préparer la solution des difficultés qui,

jusqu'ici, se sont opposées à la réconciliation des parties belligérantes. De plus, un accord entre les trois cours ne réponde-t-il pas suffisamment de leurs intentions ? Ne donnerait-il pas à leur démarche le caractère d'une évidente impartialité ? Agissant de concert, elles réuniraient les conditions les plus propres à inspirer toute confiance. — Le gouvernement de l'empereur, par la constante tradition de la politique française à l'égard des Etats-Unis, — l'Angleterre, par la communauté de race, — la Russie par les marques d'amitié qu'elle n'a jamais cessé de donner au cabinet de Washington.

Si l'événement ne justifiait pas l'espérance des trois puissances, et si l'ardeur de la lutte faisait méconnaître la sagesse de leurs conseils, cette tentative n'en serait pas moins honorable pour elles. Elles auraient rempli un devoir d'humanité, plus spécialement indiqué dans une guerre qui a excité des passions qui rendent toute tentative directe de négociation plus difficile. C'est la mission que la loi internationale assigne aux neutres ; en même temps qu'elle leur prescrit une stricte impartialité, et qu'elles ne sauraient jamais faire un plus noble usage de leur influence qu'en s'efforçant de mettre fin à une lutte qui cause tant de souffrances, et compromet de si grands intérêts dans le monde entier.

Finalement, même sans obtenir des résultats immédiats, ces ouvertures ne seraient pas entièrement inutiles, car elles pourraient encourager l'opinion publique dans des vues de conciliation, et ainsi contribuer à hâter le moment où le retour de la paix pourrait devenir possible.

Je vous invite, Monsieur, au nom de Sa Majesté, à soumettre ces considérations à lord Russell, ou au prince Gortschakoff, en lui demandant de faire connaître les vues du gouvernement de Sa Majesté britannique, ou de la cour de Russie.

Signé : DROUYN DE LHUYS.

Liverpool, 15 novembre au soir.

Le Morning Herald de Londres dénonce amèrement la politique de non intervention du gouvernement britannique, et dit que le langage de la dépêche de lord John Russell "se rit des espérances et insulte à la misère d'un demi-million d'ouvriers anglais qui meurent de faim."

Le Herald poursuit en accusant le cabinet britannique "d'une patience abjecte et d'une lâche soumission, dans le but de conserver l'influence parlementaire du parti Bright et Cadogan."

Le Daily News de Londres pense que la réponse de lord Russell est la meilleure qu'il fût possible de faire sans entrer dans une inutile discussion des circonstances, et se réjouit d'avoir échappé à une embarrassante association diplomatique avec la France.

St. Pétersbourg, 15 novembre.

Le Journal de St. Pétersbourg publie la réponse du prince Gortschakoff

à la note de M. Drouyn de Lhuys ; en voici la substance :

Après avoir rappelé les constants efforts de la Russie en faveur de la conciliation, le prince Gortschakoff dit qu'il est nécessaire par dessus tout d'éviter l'apparence d'une pression quelconque, qui pourrait irriter l'opinion publique en Amérique, ou blesser la susceptibilité de la nation. Nous croyons qu'une démarche combinée des trois grandes puissances, si conciliante qu'elle fût, et présentée sous forme officielle ou officielle, conduirait à un résultat opposé à la pacification.

Si cependant la France persistait dans ses intentions de médiation, et que l'Angleterre se joignît à elle, des instructions seraient envoyées au baron Stoeckel, à Washington, pour qu'il prêtât à ses deux collègues, les ministres de France et d'Angleterre, sinon un appui officiel, au moins une assistance morale.

— On écrit de Rome aux Débats de Paris en date du 1er novembre :

"Le quartier de Transtevere a été ensanglanté mardi soir par une scène terrible. Des hommes se sont donné des coups de couteau pendant plusieurs heures, et il est resté sur le champ de bataille un mort et plusieurs blessés, parmi lesquels est un chasseur français. Il est difficile de connaître le véritable motif de la querelle. Les récits populaires sont pleins de contradictions et l'autorité n'est pas mieux informée. Ce que l'on peut assurer, c'est que l'esprit de parti n'y entre pour rien. Il paraît même que la cause ordinaire de ces luttes homicides y est étrangère cette fois. J'en suis venu à croire que ce pourrait bien être une ciacciata.

Le mot ciacciata est un dérivé de ciccio (viande) ; c'est une expression populaire qu'on ne trouve dans aucun dictionnaire. Ce mot n'a point d'équivalent en français ; cependant on peut le traduire à peu près par le mot boucherie, pris dans le sens de carnage. La ciacciata est originaire de Viterbe, où elle fleurit depuis des siècles. J'ignorais qu'elle eût été importée à Rome, où elle a égales chances de succès. Voici les détails de ce drame effrayant :

Quand plusieurs amis sont réunis dans une Osteria, et après que les cervaux ont été échauffés par d'interminables libations il arrive parfois que l'un des buveurs propose une ciacciata. Aussitôt ceux qui n'y veulent pas prendre part s'empressent de sortir en prévenant l'ôte, qui fait tous ses efforts pour s'y opposer ; mais celui-ci est mis à la porte par les amateurs, qui ont soin de se barricader dedans ; avec qu'ils savent qu'on ira chercher les gendarmes, qui viendront les troubler dans leurs exercices. On commence par fixer la durée de la ciacciata. C'est ordinairement le premier son de cloche qu'on entendra à l'église voisine qui arrêtera les combattants. Quand ces conventions sont faites, on baisse dévotement son scapulaire, on adresse une courte prière à la Madone ; un signal est donné, la lampe est éteinte, on saisit son compagnon, son ami, son confident, le couteau, et l'on se précipite les uns sur les autres pour s'éventrer.

C'est une chose horrible que cette mêlée de gens féroces, n'ayant aucun motif d'animosité, et s'égorgeant de gaieté de cœur, pour se procurer des émotions, pour s'éventrer de la vapeur du sang et pour s'entre-

### FEUILLETON.

LE

## CAPITAINE

D'AVENTURE.

PAR CHARLES LEDHUY.

PREMIÈRE PARTIE.

VII.

LE NÉCOMANCIEN.

— Il les a plats, longs, de couleur blonde fins et doux.

— Cela dénote qu'il est naturellement timide, peu fort, pacifique, toujours bien venu et agréable partout où il se trouve, excepté chez lui.

Un délat de rire accueillit ces paroles. La marchande retint le devin qui s'éloignait.

— Dites-moi, reprit-elle à voix basse, ce qu'il faut penser d'un homme jeune encore, qui a les cheveux gros, rudes et courts, les yeux grand à fleurs de tête ?

— Quand un homme semblable est le pensionnaire d'un honnête drapier, répondit Raffano en riant dans sa barbe, il est de

mon devoir d'avertir la respectable épouse du négociant du danger qui la menace. Les cheveux rudes annoncent un homme hardi, superbe, le plus souvent fourbe et menteur, les yeux à fleur de tête indiquant qu'il ne sait pas garder la fidélité qu'il a jurée.

La marchande s'éloigna de mauvaise humeur en apercevant à peu de distance un grand drôle au teint enluminé et à la tournure insolente ; elle courut à lui.

— Rentrons, dit-elle, puisque je vous trouve ici. Je viens de consulter le divin.

— Que vous a dit ce prétendu sorcier, ma toute belle ? demanda cet homme en passant familièrement le bras de la dame sous le sien.

— Il m'a dit que j'étais une folle, Randal, d'avoir confiance dans l'homme que j'ai la faiblesse d'aimer.

— Cornes du diable ! ce misérable vous a-t-il dit du mal de moi, chère mistress Barker ? Je vais lui froter comme il faut les côtes et lui faire voir ce que c'est qu'un capitaine au service du roi !

— Ne lui faites rien voir, Randal, et laissez en repos ses côtes, aussi bien que les cornes de n'importe qui... Je voudrais qu'il eût dit moins vrai pour vous que pour mon mari. Je voudrais aussi que ce titre de capitaine, dont vous vous parez par affec-

tion, vous fût enfin accordé régulièrement.

— Sur mon âme ! je crois que vous doutez de moi, ma charmante ! Si ma compagnie vous déplaît, si vous trouvez que je tarde trop à solder le compte de trois aunes que votre mari a dressé de ma nourriture et de mon logement depuis trois mois, vous n'avez qu'à parler. Maître Isaac Holster, le secrétaire du roi, vous donnera caution et je ne manquerai pas d'hôtesse plus patientes.

— Ingrat, murmura mistress Barker en soupirant, vous n'en trouverez pas pour vous aimer davantage !... Qui vous parle de mémoire, de compte à payer ! Si je souhaitais que vous obtenez votre brevet, c'est uniquement pour mettre fin aux propos des voisins qui vous traitent de faufaron et de hâbleur...

— Les voisins ! que la peste les crève, et puissent-ils être damnés l'un après l'autre ou tous ensemble ; laissez-les dire, ma chère mistress Barker. Vous aurez avant peu l'avantage de vous promener dans les plus belles allées de Hyde-Park, au bras d'un véritable capitaine, revêtu de son brillant uniforme et des insignes de sa dignité.

— Ne me trompez-vous pas, Randal ? Vous savez que je me suis fait un plaisir de choisir le drap le plus beau pour votre habit ; le tailleur n'attend plus que votre nomi-

tion, afin d'adapter les ornements suivant la couleur du régiment.

— Je vous dis, et je le jure sur votre meilleur tonneau de porto ; le moment est proche. Le roi a besoin de moi ; je suis sur le chemin d'une fortune qui ne me fera pas oublier une amie. Ne m'en demandez pas davantage.

— Dieu vous entende ! je ne demande rien de plus, répliqua la marchande... Mais vous me quittez ?

— Il le faut ; ne me faites pas de questions, et rentrez seule. Dans un instant, je serai chez vous. Préparer le dîner.

En disant ces mots, notre ancienne connaissance, Randal s'éloigna et s'enfonça dans l'allée que suivait la duchesse d'Albemarle, et mistress Barker reprit le chemin de sa boutique.

Pendant ce colloque, le devin continuait à jeter sa poudre aux yeux de la foule.

— Quel jour de la lune êtes-vous née ? demanda-t-il à une femme fort laide.

— Le huitième.

— Je m'en doutais. Les enfants qui naissent ce jour-là sont d'une mauvaise physiologie. C'est le huitième jour qu'est né Nabuchodonosor.

— Et Guillaume d'Orange aussi, dit une voix.

Le charlatan tressaillit.

— Messieurs, dit-il d'un ton mal assuré, ne parlons pas politique... vous enleveriez toute sa vertu à l'eau qui fait vivre cent ans !

— Ecoute, devin, dit un jeune homme vêtu avec une élégance outrée ; dis-moi quel est le caractère d'un homme qui a le nez long, les yeux enfoncés dans la tête, les dents mal rangées, les lèvres minces et serrées, la taille grêle et le teint bilieux ?

— Cet homme, reprit le devin avec aplomb, est à peu près d'autrui, sans parole, envious, soupçonneux, avare, chicaneur et trompeur.

— Le portrait est parvenu r-semblant ! s'écria le jeune homme en riant. Peux-tu me dire quand il mourra ?

— Dans moins d'un an.

— Le ciel l'entende ! car l'original du portrait est à Hampton-Court, sous le pourpoint de Guillaume d'Orange.

En disant ces mots, se quidam jeta une guinée au charlatan, et, levant audacieusement la tête, traversa la foule pour se retirer.

— C'est cet enragé jacobin de Morton, dit quelqu'un ; il se fera pendre.

Le nécomancien était resté un peu sur de l'aventure ; mais il ne tarla pas à être tiré de son ennui.

dir la main. Un silence effrayant régna dans l'obscurité; on n'entendait ni cris, ni plaintes, ni gémissements; seulement quelques râles étouffés et le cliquetis de deux lames qui se rencontrent et font jaillir une étincelle qui vient éclairer un instant cette scène de carnage.

Ce jeu barbare a des règles dont il n'est pas permis de s'écarter. Ainsi il est défendu de parler, parce qu'il ne doit rester ni sentiment ni désir de vengeance, et il ne faut pas qu'on puisse connaître la voix de l'ami qui a frappé. Les coups doivent être dirigés vers le bas-ventre, et non à la hauteur du visage, dans l'intérêt de la conservation du couteau. Quand la lame a pénétré jusqu'au manche, on doit la retirer sans la retourner dans la plaie et sans chercher à l'agrandir par une entaille.

Enfin il n'est point permis de frapper un homme à terre, car chacun est libre de donner sa démission en se couchant dans un coin.

Tel est ce divertissement assez commun dans la ville de Viterbe, et dont j'ai vu un exemple chez mon ami M. R. . . . On doit déplorer les mœurs barbares d'un peuple chez lequel de pareilles scènes n'existent pas la moindre indignation. Un bon cicérateur passe pour un homme brave et loyal; il jouit d'une grande considération; les jeunes filles le recherchent en mariage, les familles sont flattées de l'avoir pour allié, et chacun cherche à s'en faire un ami.

Le Franco-Canadien.

ST. JEAN, 5 DÉCEMBRE 1862

Banque Agricole.

L'usure est, sans contredit, une des plus graves plaies sociales et ses funestes ravages se manifestent tous les jours de plus en plus parmi nous. L'agriculture, la plus importante de nos industries nationales, est particulièrement atteinte de ce triste fléau, qui absorbe toutes ses ressources, et rend son progrès absolument nul. Dans notre pays où tout dépend de l'agriculture, le cultivateur est seul privé des avantages qui sont offerts aux autres classes de la société par les institutions de crédit et il se trouve forcé, lorsque les moyens lui font défaut, de se mettre à la merci de la caste peu compatissante des usuriers. Le commerce et les classes industrielles ont leurs banques qui leur fournissent, à un taux d'intérêt très limité, les capitaux nécessaires à leur développement; mais entre que les institutions monétaires sont très rarement ouvertes aux cultivateurs, leurs prêts, qui ne se font qu'à de courtes échéances, ne conviennent pas du tout à ceux-ci. Et cependant l'agriculture, autant que toutes les autres industries, a besoin dans un pays neuf comme celui-ci, où le colon prend sa terre, pour ainsi dire, à l'état de nature et se trouve forcé d'encourir toutes les dépenses et tous les retards du défrichement avant de pouvoir profiter de son exploitation. Mais pour que ces capitaux soient utiles à l'emprunteur et qu'ils ne deviennent pas, au contraire, pour lui, une cause de ruine, il est indispensable qu'il les obtienne à un taux d'intérêt modéré et qu'il les rembourse à de longues échéances. Ces deux facultés lui sont généralement refusées par la plupart des prêteurs sur hypothèques et pas une seule institution monétaire dans tout le pays n'est en mesure de les lui accorder.

Cet état de choses est plus que nuisible, il est désastreux non-seulement pour la classe qui en souffre plus directement, mais pour le pays tout entier.

même notre prospérité nationale à sa base; il tarit la source même de notre richesse publique et retient nos populations rurales dans une gêne qui ne peut se prolonger longtemps sans avoir les plus funestes résultats.

Cependant, quelque précaire que soit la position d'une partie des cultivateurs de ce pays, cette position n'est pas sans remède. Il existe un moyen bien simple de la réparer et de rappeler la prospérité et le bien-être au sein de milliers de familles qui n'ont, aujourd'hui, en perspective que la ruine. Ce moyen a été trouvé infaillible en France, en Belgique, en Allemagne, partout où il a été essayé, et nous l'aurois déjà, depuis longtemps, inauguré ici si notre classe agricole était représentée, dans la législature, par un plus grand nombre d'hommes instruits, capables et dévoués à ses intérêts.

Nous voulons parler des Banques de Crédit Foncier.

Nous avons reproduit, dans des numéros précédents, le rapport que vient de faire, à ce sujet, M. Georges de Boucherville, qu'une convention tenue, il y a quelques mois, à St. Hyacinthe, avait délégué en Europe pour y étudier le fonctionnement de ces institutions. Nous recommandons nos lecteurs de lire ce document à l'attention de nos lecteurs. Ils y trouveront la question posée sous son vrai jour; et résolue avec clarté et avec habileté; et discutée dans un sens qui, à première vue, nous semble parfaitement juste.

M. de Boucherville a constaté, par des recherches faites à bonne source, lo. Que dans tous les pays où elles ont été établies, ces Banques ont eu, pour effet, presque immédiat, de faire tomber le taux de l'intérêt et d'éteindre l'usure; 2o. Qu'avec l'aide du gouvernement, une institution canadienne de ce genre obtiendrait infailliblement, des capitalistes anglais, tous les fonds nécessaires, à cinq, quatre et même à trois par cent d'intérêt.

Avec de semblables facilités, une Banque Agricole serait certaine, en Canada, d'un succès complet et fournirait, aux propriétaires ruraux, le moyen de dégrever leurs biens en ne payant qu'un intérêt modique dont une partie serait destinée à amortir le capital, lequel au bout de cinquante ans, deviendrait complètement éteint.

M. de Boucherville doit publier d'ici au mois de Janvier, un détail plus circonstancié de ses études et de ses recherches sur cette matière. Nous donnerons en temps et lieu pleine connaissance de ce travail à nos lecteurs; et attendant nous invitons le public à ne pas perdre cette importante mesure de vue et à insister, par des pétitions, lorsque le temps sera venu, à ce qu'elle soit prise en considération par la Législature à sa prochaine session.

Une assemblée des délégués de tous les comtés du Bas-Canada est convoquée à St. Hyacinthe pour le 17 décembre courant. Il serait à désirer que les hommes à qui la confiance publique a confié la charge de veiller aux intérêts de leurs concitoyens, s'occupassent sérieusement de cette importante affaire, et prissent des mesures pour que chaque comté fut représenté à cette réunion. Pour cela, il leur faudrait inviter les électeurs à se réunir en assemblée et à y faire le choix de leurs délégués. Espérons que cette initiative sera prise par qui de droit, ici comme ailleurs, et que le comté de St. Jean aura son représentant à l'assemblée en question.

Le Foyer Canadien.

Depuis que nous avons publié le prospectus de cette utile publication, bon nombre de personnes se sont adressées à nous pour s'y abonner. Nous avons le plaisir d'annoncer aujourd'hui quelle compte maintenant un agent régulier en cette ville. M. Joseph L'Écuyer a consenti à accepter cette charge et ceux qui désireront s'abonner pourront s'adresser à lui, soit par lettres affranchées, soit personnellement, au Bureau de F. G. Marchand, Ecuyer, rue St. Jacques.

Les personnes qui veulent profiter de la promesse faite par l'administration du Foyer Canadien, de leur faire le don d'un joli volume de Littérature Canadienne comme prime d'abonnement, devront se rappeler qu'il leur faudra, pour cela, avoir payé leur abonnement entre les mains de l'agent le ou avant le 15 décembre courant.

NOUVELLES D'EUROPE.

NOUVELLES PAR L'HIBERNIAN.

Cap-Race, 29 novembre.

On rapporte de Liverpool qu'un steamer est parti de ce port dans le but de capturer ou de détruire les vaisseaux navigant sous le pavillon fédéral, et qu'un autre steamer le suivra prochainement.

On dit aussi que deux autres steamers construits dans la Mersey sont destinés à un semblable service.

Le London Times du 12 novembre dit que le rapport que M. Seward a adressé au gouvernement britannique sur un ton de mauvaise humeur relativement à la prétendue protection donnée à l'Alabama dans les ports anglais, a causé quelque temps une certaine inquiétude à la Bourse; beaucoup de personnes pensaient qu'aucun ministre ne se mettrait dans la position de M. Seward sur une semblable question, sans vouloir désespérément chercher une querelle à l'extérieur pour éviter dans son pays ces dangers imminents.

La détresse continue à sévir parmi les ouvriers du Lancashire.

La jeune Reine du Portugal est, dit-on, enceinte.

Leurs Altesses Royales le Prince de Galles et le Prince de Prusse ont eu une audience privée de S. S. le Pape.

L'empereur d'Autriche, à l'exception d'une amnistie générale à tous les détenus politiques; elle s'étend aussi à la Hongrie où toutes les cours martiales ont été révoquées.

Grèce.—Des troubles ont éclaté à Patras. Les journaux de Paris, à l'exception du Moniteur commentent le projet de médiation de la France et imputent au refus du gouvernement britannique des motifs déshonorants. Ces articles ont causé quelque désappointement à la Cour de Russie.

Le Times et le Daily News vantent à cet égard la politique et la sagesse du cabinet britannique. Le Post dit que cette médiation des trois grandes puissances n'est qu'une question de temps, et que la proposition de l'empereur des Français a été cordialement accueillie malgré la réponse insolente et illégitime du comte Russell.

Londres.—Le résultat des dernières élections de New-York était le principal objet de l'attention publique, attendu que l'opinion prévalante est que les succès démocratiques sont un pas vers la paix; Les steamers Saxonia et \*\*\* (illisible) de Southampton doivent prochainement partir de ce port à destination de New-York avec un chargement d'une vaste quantité d'armes et de munitions.

Le Star croit à la prolongation de la guerre.

Un correspondant du Morning Herald dit qu'un steamer de Liverpool a pris un chargement de 24 guillottes françaises en cas de révolte ouverte des nègres.

On a découvert un complot d'assassinat tramé contre la personne de l'Empereur Na-

poléon. Ce criminel attentat qui devait avoir lieu sur les boulevards a été déjoué.

Le baron Gros, ancien collègue de lord Elgin en Chine et au Japon est actuellement ambassadeur de France en Angleterre.

Le Parlement s'est assemblé. Il n'y a pas eu de discours de trône. Le prince Alfred d'Angleterre a atteint l'âge de 18 ans. Ces mouvements qui ont été de grande importance la chute du roi Othon, semblent être en faveur de sa candidature à la Couronne.

Message du Président Lincoln.

Nous lisons dans le Messenger Franco-Américain que le temps ne nous permet pas aujourd'hui d'apprécier comme il conviendrait le message de M. Lincoln, nous nous contenterons de le résumer en quelques mots pour ceux qui rebatiraient la longueur de ce document—nous le reproduisons du reste plus bas in extenso.

M. Lincoln se prononce avec instance en faveur de la colonisation des personnes de couleur, il se félicite que ses idées à ce sujet pénètrent de plus en plus parmi cette population.

Il se félicite aussi des relations du gouvernement des Etats-Unis avec les puissances étrangères.

Le message préconise une association des banques organisées d'après un acte général du congrès.

Le président fait l'apologie de la proclamation du 22 septembre.

Il recommande un amendement à la constitution dont le sens général serait de proposer à chaque Etat à esclaves, d'abolir l'insurrection de 1800, moyennant une indemnité nationale aux propriétaires.

Les esclaves de la liberté avant la fin de la rébellion, resteront libres. S'ils ont appartenu à des maîtres non déloyaux, ceux-ci seront indemnisés par les Etats-Unis.

Pour la guerre, la marine, l'intérieur, la poste, le président renvoie aux rapports des chefs de ces départements qui accompagnent le message ou qui doivent le suivre de près.

FAITS DIVERS.

—En conséquence de la fête de lundi, l'Immaculée Conception, LE FRANCO-CANADIEN ne sera publié qu'une fois la semaine prochaine: jeudi.

—L'enquête relativement à certaines accusations portées contre D. Tassé, écrivain, inspecteur des licences et coronaire de ce District, doit commencer ce matin, à Irberville. Aug. Papineau, écrivain, Avocat de St. Hyacinthe est le commissaire chargé de cette enquête.

—Le ministère vient d'abolir la sinécure créée en faveur de M. Petrus Labelle pour le remboursement du mandat que lui devait M. Morin. C'est une réparation offerte à la conscience publique.

Tous les bons citoyens approuveront sans réserve cette mesure qui venge l'honneur public, brise un marché immoral et punit un spéculateur politique sans scrupule. Il n'y a que ceux qui ont intérêt à la corruption de nos mœurs politiques et à la dégradation du Parlement qui blâmeront un tel acte.

M. Labelle était prêt à vendre ses services électoraux au Ministère actuel comme il les a vendus à l'ancien ministère. Mais il a rencontré dans le pouvoir un sentiment de devoir qu'il n'était pas habitué à y rencontrer, et ses offres de services ont été dédaigneusement rejetées.—Ordre.

—Nous apprenons avec un sensible plaisir que le Gouvernement a chargé M. Urgel Dorval, de l'Industrie, d'allier arpenter les magnifiques terres qui se trouvent sur la rivière Matawin, pour en former un nouveau Canton qu'on se propose d'ouvrir à la Colonisation.

Ce point éloigné de nos vastes forêts du Nord a été on se le rappelle, l'objet d'une ex-

ploration faite par trois prêtres dévoués, les MMs. Brassard et M. Prévost. Après avoir exploré, en courageux pionniers, les immenses terres du Nord, ces Messieurs avaient adressé au Gouvernement un compte rendu de leur expédition; et c'est sur leur recommandation que celui-ci fait cette grande entreprise.

M. Dorval est parti la semaine dernière avec cinq ou six compagnons décidés comme lui à braver les mauvais temps et les tempêtes de l'hiver, avec les talents, l'énergie et la courageuse persévérance que nous lui connaissons, nous ne doutons pas qu'il remplisse sa mission de manière à donner entière satisfaction.

Les travaux d'ouverture des chemins commencent très probablement aux premiers jours de printemps prochain.—Idem.

—M. M. Worthington et Buel ont commencé, lundi dernier, une enquête qui n'est pas encore terminée, dans le Bureau de la Douane de cette ville.

Une commission composée de l'honorable M. F. A. Quesnel et de M. M. Kirkpatrick et Montzambert siège actuellement dans le Bureau du Greffier de la Paix, en cette ville, pour s'occuper de réclamations et de plaintes portées au Gouvernement par des habitants qui demeurent près des lignes qui séparent le Haut du Bas-Canada.—Idem.

—Voici, au rapport d'un Anglais, les traitements infligés aux prisonniers taëpings par les Chinois.

—Parmi ces malheureux il y avait des jeunes et des vieux des deux sexes et de tous âges et de toutes grandeurs, depuis l'enfant nouveau-né jusqu'à l'octogénaire vieillissant sur son bâton de vieillesse; depuis la matrone jusqu'à la fille de dix ou quinze ans. Ces derniers furent lâchés par les gardes à la troupe de brigands réunie-là, livrés aux derniers outrages et ramènés ensuite en les traînant par les cheveux jusqu'au lieu de l'exécution où elles devaient attendre leur tour. Quelques-unes s'étaient évanouies, elles furent traînées sur le sol jusqu'aux bourreaux, qui les chargèrent sur leurs épaules, rompirent leurs vêtements et leur ouvrirent le ventre pour leur arracher les entrailles.

—Après que le patient avait souffert cette horrible torture pendant un court espace de temps, le bourreau introduisit sa main dans le trou du corps et arrachait le cœur palpitant encore. Pendant tout ce supplice la victime avait la vue fixée sur l'exécuteur. Une jeune femme appartenant dans le huitième mois de sa grossesse, et qui n'avait exhibé ni une plainte ni un soupir durant les insultes et les cruautés qu'elle avait souffertes de la multitude, voyant son enfant arraché de ses entrailles par le bourreau, soulevé par une de ses petites mains, saignant et tremblotant, poussa un cri déchirant et pénétrant capable d'ébranler un tigre, et après que l'enfant eût été lancé sur sa poitrine, avec un effort surhumain elle dégagea ses bras de ceux qui la tenaient, serra son enfant contre son cœur découvert et mourut tenant l'enfant avec une telle force qu'il fut impossible de le séparer même après la mort.

—C'est avec un véritable plaisir que nous apprenons que le Révérend M. Jacques Janvier Vinet, Curé du Sault-aux-Recollets, et le Révérend M. Joseph Désautels, ont été nommés Chapelains Secrets d'Honneur de Notre Saint-Père le Pape. Les lettres qui leur annoncent cette nouvelle sont datées du 5 septembre dernier; cette dignité leur donne le droit au titre de Monseigneur.

—Nous prions instamment ceux de nos abonnés qui n'ont pas encore payé leur abonnement, de bien vouloir le faire sous le plus court délai.

MARIAGE.

—Dans la Chapelle de l'Évêché, de St. Hyacinthe, le 29 ult., par Mgr. Larocque, J. O. A. Turgeon, Ecuyer, Avocat de Terrebonne, a Dlle. Modeste Chabot, de Notre-Dame de St. Hyacinthe.

—Entre dans ta boutique, j'ai à te parler, lui dit un homme de haute taille dont une barbe épaisse couvrait le visage.

Après avoir considéré attentivement celui qui lui parlait ainsi, Ruffano souleva la portière de la tente et, faisant signe à l'inconnu de passer le premier, pénétra sur ses pas dans son temple cabalistique.

L'étranger, ainsi que nous venons de le dire, était un homme de haute taille. Il paraissait avoir passé la cinquantaine, bien que la couleur de sa barbe, noire comme le jais, eût pu, au premier coup d'œil, le faire paraître plus jeune. Ses yeux affaiblis haillants son front altier et ses yeux étendus haillants firent une impression sur le charlatan, qui devina qu'un motif sérieux conduisait près de lui ce personnage.

Après avoir parcouru d'un regard les objets bizarres qui l'entouraient, l'étranger, adressant d'un ton bref à Ruffano, lui remit une bourse assez bien remplie, et lui dit :

—Voici ce que j'attends de toi : Tu connais le duc d'Albemarle ?

—Le devin tressaillit vivement, et balbutia :

—Parfaitement, monsieur, c'est celui qu'on nomme l'Ami du roi.

—Le duc est-il parmi les spectateurs ?

faut que tu l'attires ici et le retiennes pendant un quart d'heure.

Une nouvelle terreur s'empara de Ruffano.

—Y pensez-vous, monsieur ? comment pourrais-je prendre un pareil engagement ? S'il s'agissait de quelque femme de marchand ou d'un matelot superstitieux, j'aurais espoir de réussir en leur contant des sottises; mais un tel seigneur ! il n'est pas probable qu'il croie aux sorciers.

—Es-tu donc devenu si pauvre de fourberies et d'inventions ? Le moyen n'importe peu. Fais ce que je te dis, et ta bourse ne sera qu'un avant-goût de la récompense que je te destine.

Ruffano se grattait l'oreille d'un air inquiet :

—Véritablement, reprit-il, je ne sais comment m'y prendre. . . . Et, pour vous dire la vérité, ce n'est pas cette indécision qui m'arrête seule. . . . Je ne vous demande pas dans quel but vous voulez retener ici le duc. Il est probable que vous ne me le direz pas; mais vous savez quel est le personnage, et si vous aviez l'intention de lui jouter quelque mauvais tour, je pourrais me trouver plus compromis que je n'ai envie de l'être ?

—Tu es devenu timide. Craints-tu de te trouver avec le duc ?

Le charlatan regarda fixement l'inconnu.

—Aurons-nous eu déjà des rapports ensemble ? dit-il avec encore plus d'inquiétude.

—Triste sorcier ! reprit l'autre d'un ton méprisant. Ton art sublime ne te révèle rien ?

—Vous raillez, monsieur. . . . Vous en avez le droit. Je ne suis, hélas ! qu'un pauvre diable vivant tout doucement de son industrie. . . . Je sais bien qu'il n'y a pas de sorciers. Encore une fois, j'hésite à tenter ce que vous demandez, autant par la crainte de ne pas désarmer que dans l'appréhension des suites si je n'échoue pas.

—Et bien ? je te répète que tu es devenu poltron ou que tu es si riche qu'une vingtaine de guinées ne sont plus rien pour toi. . . . Mais voyons, qu'avons-nous ici ? A quoi sert cette glace de Venise ?

—Ce miroir, monsieur, est mon meilleur gagne-pain. J'y fais paraître un amoureux pour la jeune fille, une maîtresse pour le soldat ou le matelot, qui tour à tour s'écrient en extase : C'est tout le nez de William ou de Tom, c'est la taille de Peggy ou le tablier de Margaret.

—Et comment t'y prends-tu pour cela ?

—Oh ! la chose est bien facile. . . . La feuille d'étain mobile qui est derrière la

glace fait la première partie des frais de ce sortilège. Deux gravures à traits indécis font le reste. Il est rare que je ne réussisse pas. L'imagination crédule des badauds corrige les défauts de ressemblance, et chacun se persuade avoir vu, selon ma promesse, la personne à laquelle il pense le plus souvent.

—Voilà notre moyen tout trouvé, dit vivement l'inconnu.

—Comment cela ?

—Tu proposeras au duc d'Albemarle de lui montrer dans ce miroir l'image d'une personne à laquelle il doit penser souvent.

—Celle de la duchesse. . . . Je n'oserais jamais.

—Ce n'est pas celle d'une femme. . . . Ecoute-moi. Tu ne réalises pas un charlatan, adroit peut-être, mais qui, en définitive, ne saurait se prendre toi-même au sérieux. Ne saurais-tu si cette apparition obtenue par des moyens mécaniques et vulgaires s'offrirait tout à coup à tes regards, sans préparation, sans pratiques puériles ou ridicules, avec tout l'aspect, enfin, d'une vérité irrécusable ? En un mot, que dirais-tu si ce miroir s'offrait subitement la figure d'une personne, morte

ou vive, à laquelle tu songerais au moment de l'épreuve ?

—Je dis, monsieur, que si ce miracle était possible, et, surtout, si j'en avais le secret, ma fortune serait assurée.

—Tu ne songes qu'à ta fortune, comme tu l'as toujours fait. . . . Moi qui n'agis point dans l'espoir d'un lucre méprisable, j'ai peut-être ce pouvoir que la divinité refuse à des âmes uniquement occupées de l'amour du for.

—Vous, monsieur. . . ? C'est une plaisanterie.

—Qu'en sais-tu ? J'ai déjà le don de lire assez bien dans le passé pour te raconter une courte histoire qui remonte à l'année 1635.

—A l'année 1635 ? . . . répéta Ruffano en pâlis ant.

—Oui, précisément. Il y a de cela seize ans. . . . Cette date l'intéressa déjà, je vois cela au tremblement de ta main. A cette époque résidait à Amsterdam un empirique non moins habile que toi, avide comme toi, et une foule de menées ténébreuses, étalées, toujours comme toi, à la police du pays où il exerçait momentanément son honorable profession.

(La suite au prochain numéro.)

TERRES A VENDRE
COTISATIONS.
BUREAU

Conseil Municipal du
COMTE D'IBERVILLE.

Je donne par les présentes avis public
que les terres ci-dessous mentionnées seront
vendu par

ENCAN PUBLIC,

AU BUREAU DE CE CONSEIL,

En la ville d'Iberville,

LUNDI,

LE

DEUXIEME JOUR

DE

FEVRIER PROCHAIN,

A

DIX HEURES DE L'AVANT-MIDI,

Pour les cotisations et charges dues à la
Municipalité ci-dessous mentionnée sur les
divers lots plus bas désignés, à moins qu'el-
les ne soient payées, avec les frais, au moins
deux jours avant le jour ci-dessus indiqués.

MUNICIPALITÉ

DE

STE. BRIGIDE.

Un lot de terre situé dans la dixième con-
cession, désigné sous numéro trente-six (36),
de trois arpents de front sur trente de profon-
deur, plus ou moins, borné en front par
les terres de la deuxième concession, derriè-
re par celles de la onzième concession, d'un
côté par celles de la savane, et de l'autre
par le lot numéro trente-sept (37).

Montant du portaux municipale \$0 88
" " pour travaux publics 31 75

Total dû \$32 63

Un lot de terre situé dans le Rang Woods,
désigné sous numéro soixante-neuf (69), de
trois arpents de front sur trente de profon-
deur plus ou moins borné en front par les
terres du Rang Burns, derrière par celles
de la neuvième concession, d'un côté par le
lot numéro soixante-huit (68) et de l'autre
côté par le lot numéro soixante-dix (70).

Montant dû pour taxe municipale \$0 25

Un lot de terre situé dans le Rang Burns,
désigné sous numéro quatre-vingt-deux (82)
de deux arpents de front sur trente de profon-
deur, plus ou moins borné en front par
les terres du Rang Woods, derrière par cel-
les du Kempt, d'un côté par le lot numéro
quatre-vingt-un (81), et de l'autre par le lot
numéro quatre-vingt-trois (83).

Montant dû pour taxe municipale \$0 45
" " pour taxe scolaire 0 45
" " pour cours d'eau 0 85

Total dû \$1 75

Un lot de terre située dans le Rang
Burns, désigné sous numéro quatre-vingt-
trois (84), de trois arpents de front sur
trente de profondeur, plus ou moins, borné
en front par les terres du Rang Woods,
derrière par celles du Kempt, d'un côté par
le lot numéro quatre-vingt-trois (83), et de
l'autre, par le lot numéro quatre-vingt-cinq
(85).

Montant dû pour taxe municipal \$0 25
" " pour taxe scolaire 0 45

Total dû \$0 70

Un lot de terre, situé dans le Rang
Burns, désigné sous numéro quatre-vingt-
trois (93), de trois arpents de front sur
trente de profondeur, plus ou moins, borné
en front par les terres du Rang Woods,
derrière par celles du Kempt, d'un côté par
le lot numéro quatre-vingt-trois (92), et de
l'autre par les terres de la neuvième conces-
sion.

Montant dû pour taxe municipal \$0 25
" " pour taxe scolaire 0 45
" " pour cours d'eau 0 85

Total dû \$1 55

PH. BAUDOIN,

Secrétaire-Trésorier de la Municipa-
lité du Comté d'Iberville.
Iberville, 5 décembre 1862.

AVIS.

EST PAR LES PRESENTES donné
que les Habitants du Comté de Napierville
s'adresseront à la Législature, à sa prochaine
session, pour demander que le chef-lieu
du dit Comté soit changé; et que la paroisse
de St. Edouard soit choisie pour en être le
chef-lieu.

Dr. TRESTLER,

DENTISTE.
Encoignure des Rues St. Lambert et
Petite Rue St. Jacques, vis-à-vis de chez le
Dr. Nelson.

PRIX DU MARCHÉ.

Table with 4 columns: Item, Price, Item, Price. Includes flour, wheat, corn, etc.

LISTE DES LETTRES.

Non réclamées au Bureau de Poste de
St. Jean, C.-E., au premier Décembre 1862.

A.
Abraham Denis, Alix P.,

B.
Beausoleil Frs., Berland Nicolas,
Bernard Nm. B., Bissonnette Mad. Zoé
Bassett Abraham, Bourgeois Marianne,
Becette, M. Ve. Frs., Bombardier Joseph,
Béchar Jean Bte, Boudreault Julien,
Binette Edouard, Bliveau Joseph,
Beaudriau Miss Mary.

C.
Cloutre J.-B., Colomb George,
Charbonneau François, Cyr David,
Caswell William, Clark Frank,
Courteau Edouard, Chapdelain Chas,
Cartier Henri, Cloutre Louis,
Commeau Julien.

D.
David Michel, Dion François,
Day Catherine, Dogan Master Robert,
Dufresne Mad. Marie, Desjardins Joseph,
Desnoines Olivier, Davignon Amable,
Demers E., Dufoy John,
Dayton James M., Diamond Phebe,
Demers Antoine.

G.
Goyette Antoine, Girardin J. A. L.,
Gorer Mrs. Caroline, Girard V.

H.
Hart Mrs. Esion,

J.
Jadir Miss J. H.,

K.
King Clarence.

L.
Langevin Norbert, 3. Laroché Mrs. Charles,
Livingston John, Leblanc Jonas,
Lecoy Charles, Les arbeau Joseph,
Lavigne Obion, Lazorne J. T.,
Lanovey J. Bte, Lemoine François,

M.
Maillet Narcisse, Mince Mrs Labare,
Mignault Victor, Marin Mr,
Métivier Mad. Alexandrine,

O.
Oriol Fremme.

P.
Poutré Félix, Peltier Joseph,
Papineau Miss Rose, Poirier Olivier,
Paquette Adolphe, Poudre Pauleon,
Paquette Olive, Poirroll Jose, h,

R.
Rodd Mad. Louise, Robert Joseph,
Robert Eugene, Roy Julien,
Rousseau Mad., Reneaux Jacques,

S.
Sherford Madame, Shortlew Jamaah,
Shocket Rosalie, Simple W.

T.
Turgon Mad. Liza, Tyler John,

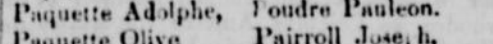
V.
Veriquette Pierre, Villeneuve Pierre,

W.
Whitick Henry.

Les personnes qui se présenteront au Bu-
reau de Postes pour réclamer des lettres in-
diquées dans la liste ci-dessus devront faire
mention du fait.

W. A. OSGOOD,

Maitre de Poste.



DEP. NEMENT DES TERRES DE LA COURONNE.

Québec, 17 Novembre 1862.

AVIS est par le présent donné que si le
prix d'achat des terres dans le Bas-Can-
ada occupées en vertu de Bilets de Loca-
tion émanés d'après les règlements du 2 Mars
1849 n'est pas payé en plein avant le PRE-
MIER MAI prochain, les lots seront repris
et offerts en vente.

Wm. McDOUGALL,

Commissaire.

AVIS PUBLIC est donné, le soussigné
s'adressera au Parlement Provincial à
sa prochaine session pour obtenir la permis-
sion de pratiquer la médecine, la chirurgie
et l'art obstétrique en Canada.

EDOUARD THOMAS BELLE-ISLE,

Iberville, 10 Novb 1862.

BUREAU

CONSEIL MUNICIPAL DU COMTE DE NAPIERVILLE.

JE donne par les présentes avis public que les terres ci-dessous mentionnées seront
vendues par encan, à ST. CYPRIEN, au Palais de Justice, dans la Salle de
Séances du Conseil, LUNDI, le DEUXIEME jour de FEVRIER prochain, à ONZE
heures de l'avant-midi, pour la cotisation et charges dues à la Municipalité ci-dessous
mentionnée, sur les divers lots plus bas désignés, à moins qu'elles ne soient payées avec les
frais, au moins deux jours avant le jour ci-dessus indiqué.

Table with 5 columns: Description of the Property, Amount due upon each lot, Remarks, etc. Includes lots on Rue Perras and Grande Rue.

L. H. TRUDEAU,
Sec.-Trés. de la Municipalité du Comté de Napierville.
St. Cyprien, 21 Novembre 1862.

OFFICE OF THE
MUNICIPAL COUNCIL OF THE COUNTY OF
NAPIERVILLE.

I do hereby give Public Notice that the lands herein after mentioned will be sold by
Public Auction, at the place where the sittings of the County Council aforesaid are held
in the Court House in the Parish of ST. CYPRIEN, on MONDAY, the SECOND
day of FEBRUARY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon, for the assessments
and charges due there to the Municipality herein after mentioned, upon the several lots
herein after described, unless the same be paid with costs at least two days before the
above day.

Table with 5 columns: Name of Municipality, Name of Street, Description of the Property, Amount due upon each lot, Remarks. Includes lots on Rue Perras and Grande Rue.

L. H. TRUDEAU,
Secretary Treasurer of the Municipality of the County of Napierville.
St. Cyprien, 21 Novembre 1862.

PELLETIERIES !
LANGELIER & Fils,

RUE FRONT, ST. JEAN,
VIS-A-VIS L'HOTEL MONETTE.

MM. Langelier ont l'honneur d'annoncer
à leurs pratiques et au public en général qu'ils
ont en mains un grand assortiment de PEL-
LETIERIES, qu'ils vendront à un prix plus
bas que partout ailleurs, vu qu'ils manufac-
turent eux-mêmes, et que leurs Pelletieries
sont importées des meilleures marchés d'Eu-
rope et des Etats-Unis.

Leur assortiment consiste en Victorines de
Vison, de Marthe de Roche, de Fitch, d'i-
mitation de Marthe, de Vison Allemand et
de Rat Musqué.

Une grande quantité de manchons de tous
prix.

Un assortiment considérable de Casques
de Loutre, de S. S. Seal, de Nautria, de
Loup Marin, de Mouton de Perse, de Mouton
de Russie, de Coney, de Rat Musqué,
etc., etc.

GANTS ET MITAINES.

De toutes sortes pour Dames et Messieurs.
Venez et voyez avant d'aller acheter ail-
leurs.

Ils se chargeront de Nettoyer, Teindre et
Réparer toutes espèces de Pelletieries à des
prix très réduits et sous le plus court délai
possible.

Ils paieront le plus haut prix pour les
Pelletieries Vertes.
St. Jean, 11 octobre 1862. —tm.

H. SHERRY.
MENUISIER, TOURNEUR

ET
MARCHAND DE MEUBLES,

A TRANSPORTE

SON
ETABLISSEMENT

EN LA

RUE FRONT,

Dans la Maison ci-devant occupée

Par T. D. McGuire.

Attire l'attention du public sur ses Meu-
bles consistant en CHAINES COUCHET-
TES, TABLES, BUREAU, SOFAS,
MIROIRS, CADRES, etc., etc., qu'il ven-
dra à des prix aussi réduits que possibles.

Il tient aussi constamment une grande
quantité de

ROUET DE PREMIERE CLASSE.

M. Sherry prendra en échange de ses
meubles tous bons billets de Banque Amé-
ricaine.

Tout ordre pour réparation ou autres
recevront une prompte attention.
St. Jean, 6 Novembre 1862.

H. E. FORBES & CIE.

Tout en remerciant le public en général du
gracieux et libéral encouragement qu'il en
ont reçu depuis leur entrée en affaires, sollici-
tent de nouveau la continuation de son patro-
nage et son attention pour leur fonds, variés et
étendus de

Marchandises Sèches

de Goût et d'Etape, des mieux choisis.

Groceries,

VERRERIES, FAIENCES,

LIQUEURS, ETC.

Porte voisine, Côté Nord-Est de Mar-
Perrault, en face de la Bras-
serie nouvelle.

Rue Front,

ST. JEAN, C. E.

BONNE COUR ET REMISES.

St. Jean, 7 juin 1861.

HOTEL DU CANADA,

PAR

E. L. COURVILLE

NAPIERVILLE.

Les voyageurs trouveront à cet hôtel tout
le confort que l'on peut désirer.

M. Courville tient tous les jours, à 2 heu-
res de l'après-midi, à la Station de Stottville
UNE VOITURE pour le transport des
voyageurs jusqu'à Napierville.

Napierville, 17 décembre 1861.—5m.

Hôtel St. Jean.

F. Monette,

Propriétaire.

Rue Richelieu, au Centre des Affaires et à
quelque pas du Marché.

Il tient constamment des Voitures à la dis-
position du public.

St. Jean, 31 mai 1860

Guilbault et Dufresne,

RELIEURS,

COIN DES RUES

St. Vincent et St. Amable,

En face de la Librairie de

MM. J. B. ROLLAND ET FILS.

MONTREAL.

M. Guilbault et Dufresne exécutent, sur com-
mande et dans le plus court délai toute espèce
de RELIURES, dans les derniers goûts et aux
prix les plus modérés.

Montreal, 6 nov. 1860.

L'ECONOMISTE FRANCAIS

Revue des faits, des lois et des doctrines
Economiques, correspondance inter-
nationale d'économie politique
et de bienfaisance, journal
de la colonisation du
globe, écho des
peuples de
race
et de langue
françaises, à l'étranger, organe
politique des colonies
françaises et de l'Algérie,
publié à Paris, sous la direction de

MR. JULES DUVAL.

Le premier numéro de cette Revue, qui
apportera un intérêt tout particulier à la race
Française de l'Amérique et du Canada a été
publié le 25 Novembre 1861.

L'Economiste Français paraît deux fois par
mois, le 10 et le 25, à partir du 25 novembre
1861.

Chaque numéro forme une livraison de 16
pages in-40, sur beau papier et en beaux ca-
ractères.

Afin de faire coïncider la première année
d'abonnement avec l'année astronomique 1862
le second numéro paraîtra seulement le 25
décembre et deux numéros seront publiés au
moins dans le cours de l'année suivante.

Une table des matières sera publiée à la fin
de chaque année.

L'abonnement est de 6 mois ou 1 an. Il
commence au 1er janvier (ou 25 novembre)
pour la première fois) ou au premier jour
de chaque année.

Prix de l'abonnement pour le Canada
pour un an : \$2 25 pour six mois.

Tous les envois, Lettres, Paquets, Journaux
doivent être adressés à M. Jules Duval, Rue
St. Pierre, Paris (affranchir).

M. E. RAMEAU, Auteur de La Fran-
ce aux Colonies ou Académies et Canadiens est
au nombre des Collaborateurs à la Rédaction
de

L'ECONOMISTE FRANCAIS

Agents pour le Canada : Crémazie à Qué-
bec, Rolland et Fils, à Montreal.

Nos contraires de la Presse Française sont
priés de reproduire.

14 janvier 1862.

ON EXECUTE

A CETTE

IMPRIMERIE

TOUTES SORTES

D'IMPRESSIONS

C. NOLIN

Prends la liberté d'annoncer ses pratiques et son public en général...

MODISTE

des habits, des plus recommandables pour le goût et les talents...

HARDE FAITE

pour les hommes à très bas prix.

LOTION MAGIQUE

Contre le Mal de Tête, le Névralgie, le Rhumatisme, les Épaulettes, les Cataractes...

De six à huit bouteilles guériront sûrement le Rhumatisme.

CERTIFICATS DE MONTREAL

Nous les Soussignés ayant employé la Lotion Magique, croyons que c'est le meilleur remède...

Joseph Daggé, L. Demers, D. Masson, L. Tassier, Peter Jerd, M. Lalande, Mme Clark, Mme Rousseau, M. Labelle, S. B. Lamontagne, David Ruor, Frs. Sabourin, A. Goyette, J. Perreault, Jacques Goyette, Bénédict Demers, L. Demers, du Marché Bonsecours de Montréal.

VILLEMAIRE & HOWIE

Ferblantiers, Rue Front, PORTE VOISINE DE McPHERSON ET SINCLAIR.

Tout en remerciant le public de l'encouragement qu'il en ont reçu...

POUDRES DE CONDITION

DE CARLTON, La meilleure Médecine pour Les Chevaux, les Vaches et les Pourceaux.

Nous avons obtenu à grand prix la recette de la Poudre de Condition de Carlton.

LES POUDRES DE CONDITION DE CARLTON sont un tonique et un Restaurateur parfait...

LES POUDRES DE CONDITION DE CARLTON sont un tonique et un Restaurateur parfait...

En plein sur l'Enveloppe de chaque paquet C'est la seule manière de reconnaître les Poudres de Condition de Carlton.

POELES CHARBON

Les Soussignés préviennent leurs amis et le public en général qu'ils ont en magasin un assortiment complet de

Poeles à Charbon Supérieurs, à tout ce qui a été offert en vente au pays jusqu'à ce jour.

Le "Mammoth Heater" Nos. 2, 3, 4 et 5, est le Poêle le plus commode qu'il y ait pour les Bureaux, Magasins et Salles Publiques.

"L'Albany" est le plus beau Poêle de Salon connu dans le Canada.

Ces Poeles seront vendus à meilleur marché que partout ailleurs.

Un coup de main sera accordé à ceux qui achèteront trois Poeles à la fois.

Des échantillons pourront être vus au magasin de MM. Villeneuve et Howie, rue Front à St. Jean, ainsi qu'au Magasin des Soussignés, en cette ville.

VINCELETTE & COURTOIS, Iberville, 1 oct. 1861.

COMPAGNIE DE NAVIGATION DE LAPRAIRIE

LE VAPEUR "BEAVER"

A compter du 4 août 1862, Partira tous les jours, exceptés les Mardis et Vendredis, comme suit:

De Laprairie: 6 Heures A. M. 9 Heures A. M. 10 1/2 " " 5 " " A. M.

LES MARDIS ET VENDREDIS: De Laprairie: 6 Heures A. M. 9 Heures A. M. 1 " " P. M. 4 Heures P. M.

DE MONTREAL: 7 1/2 Heures A. M. Midi 4 Heures P. M.

NOUVEL ET SEUL Etablissement Canadien!

BROSSES

A des prix très modérés. LOUIS GUENETTE, NO. 78, RUE NOTRE-DAME, VIS-A-VIS LE JARDIN DU GOUVERNEUR, MONTREAL.

Tient constamment en magasin un assortiment varié de Brosses à plancher, à souler, à poêle, à cheval, à drap, à chaises, à godron, à tanneurs, Bianchisseurs, Epossoirs, Teles de balais, Pinceaux fins pour peinture, pour vernis, pour chaises, etc., etc.

Toute commande pourra être faite à St. Jean, à Mr. I. Bourguignon qui pourra fournir un échantillon de tous les articles ci-dessus mentionnés.

St. Jean, 12 mai 1862.

AUGUSTIN DEMERS, Epicier

COIN DES RUES CHAMPLAIN ET BERNIER. Annonce que l'on trouvera toujours dans son établissement, la meilleure collection d'Épicerie pour les familles.

Année que l'on trouvera toujours dans son établissement, la meilleure collection d'Épicerie pour les familles.

Année que l'on trouvera toujours dans son établissement, la meilleure collection d'Épicerie pour les familles.

Année que l'on trouvera toujours dans son établissement, la meilleure collection d'Épicerie pour les familles.

Année que l'on trouvera toujours dans son établissement, la meilleure collection d'Épicerie pour les familles.

Année que l'on trouvera toujours dans son établissement, la meilleure collection d'Épicerie pour les familles.

Année que l'on trouvera toujours dans son établissement, la meilleure collection d'Épicerie pour les familles.

Année que l'on trouvera toujours dans son établissement, la meilleure collection d'Épicerie pour les familles.

Année que l'on trouvera toujours dans son établissement, la meilleure collection d'Épicerie pour les familles.

Année que l'on trouvera toujours dans son établissement, la meilleure collection d'Épicerie pour les familles.

Année que l'on trouvera toujours dans son établissement, la meilleure collection d'Épicerie pour les familles.

Année que l'on trouvera toujours dans son établissement, la meilleure collection d'Épicerie pour les familles.

Année que l'on trouvera toujours dans son établissement, la meilleure collection d'Épicerie pour les familles.

Année que l'on trouvera toujours dans son établissement, la meilleure collection d'Épicerie pour les familles.

Année que l'on trouvera toujours dans son établissement, la meilleure collection d'Épicerie pour les familles.

Année que l'on trouvera toujours dans son établissement, la meilleure collection d'Épicerie pour les familles.

Année que l'on trouvera toujours dans son établissement, la meilleure collection d'Épicerie pour les familles.

Année que l'on trouvera toujours dans son établissement, la meilleure collection d'Épicerie pour les familles.

Année que l'on trouvera toujours dans son établissement, la meilleure collection d'Épicerie pour les familles.

MARCHANDISES NOUVELLES, A LA BOULE ROUGE, RUE FRONT, ST. JEAN, C.-E.

Le Soussigné, vient de recevoir un assortiment de Tweeds de fantaisie, de patrons et de prix variés, pour habillement d'hommes et de jeunes gens.

Des chapeaux d'hommes et d'enfants de différents prix, de différentes couleurs et de forme des derniers goûts.

Il tient constamment en mains, DES HARDES FAITES, ÉPICERIES, FERRONNERIES, ETC. ETC. ETC.

Aussi: Fleur en quart et en quintal, FLEUR DE BLE E SARAZIN, FLEUR DE BLE D'INDE.

Le tout à vendre aux plus bas prix rémunérateurs.

Il invite les acheteurs à lui rendre une visite et d'examiner par eux-mêmes afin de se convaincre de la modicité de ses prix, eu égard aux différentes qualités des effets.

J. T. HAZEN, St. Jean, 2 mai 1862.

Mme. WINSLOW, NOURRICE ET MEDECIN

d'une grande expérience offre à l'attention des mères son SIBOP ADOUCISSANT POUR LES ENFANTS,

lequel facilite grandement la dentition en amoindrant les gémissements et en réduisant l'inflammation—fait disparaître toutes les DOULEURS et les spasmes et Régularise l'Action des Boyaux.

Vous pouvez y compter, meses, ce sirop vous procurera du repos et SOULAGERA VOS ENFANTS.

Il a non seulement l'effet de soulager les douleurs chez les enfants, mais il donne de la vigueur à l'estomac et aux boyaux, il absorbe les acides et donne de l'énergie à tout le système.

LES DOULEURS DE BOYAUX ET LES VENTS, et triomphera des Convulsions, qui se terminent par la mort lorsqu'elles ne sont pas immédiatement soignées.

Bureau Principal, 13 Cedar St., New-York. Prix seulement 25 cents la bouteille.

JOHN J. HENRY ET CIE., 30, rue St. Henri, Montréal, 29 juillet 1862.

ETABLISSEMENT CANADIEN DE MEUBLES DE MENAGE.

M. Pariseau, à l'honneur d'informer les citoyens du District d'Iberville, et le public en général, et tous ceux qui ont besoin de Meubles de Ménage, qu'ils pourront se procurer à son Magasin tout ce dont ils peuvent avoir besoin.

—TELS QUE— Sofas—Canapés—Fautouils—Berceuses—Chaises—Table-à-Carte—Table-à-Dîner avec feuilles extra—Sièges—Chiffonniers—Garde-robe—Lave-mains—Bois de lit—Bureaux de toilette—Commodes—Miroirs de toutes grandeurs—etc., etc., etc.

Faits dans les derniers goûts, avec élégance, solidité et avec les meilleurs matériaux.

En venant rendre une visite à son Etablissement Canadien, l'acheteur pourra se convaincre qu'il peut se procurer tout ce dont il aura besoin, à des Prix beaucoup plus bas qu'ils se vendent généralement ailleurs.

C. E. PARISEAU, EBENISTE, No. 273, RUE NOTRE-DAME, Vis-à-vis l'Eglise des Récollets, Montréal, 5 Septembre 1862.

AU PEUPLE DU CANADA!!

En décembre 1858, le soussigné offrit au public pour la première fois les Amères Impériales de Vin du Dr. J. Bovee Dods, et depuis ce court espace de temps elles ont donné une satisfaction si entière aux quelques milliers de personnes qui les ont essayés qu'elles sont devenues un article de commerce.

Les maux physiques et moraux causés par la négligence de petites douleurs sont sans nombre, et il est d'une grande importance de veiller aux moindres atteintes, car les maladies corporelles affectent l'esprit.

AMERES IMPERIALES DE VIN DU DR. J. BOVEE DODS!!! de tous ceux qui ne l'ont pas encore fait. Nous défions tout le monde de produire leur égal.

Ces Amères pour la cure des Estomacs Faibles, des Débilites Générales, pour Purifier et Enrichir le Sang, ne sont surpassés par aucun remède sur terre.

Ces Amères non-seulement guérissent mais préviennent les maladies, et sous ce rapport sont doublement avantageuses aux personnes qui les emploient.

Pour les vieillards, les infirmes, et les personnes d'une constitution faible, pour les militaires, de l'évangile, les avocats, et les orateurs, pour les tumeurs de l'oreille, les tailleurs, les couturiers, les étudiants, les artistes, et toutes les personnes menant une vie sédentaire, elles sont d'un grand avantage.

Comme breuvage, elles sont saines, innocentes, et délicieuses au goût. Elles produisent les bons effets du brandy ou du vin, sans en avoir les inconvénients.

Les Amères Impériales de Vin, du Dr. J. Bovee Dods, sont préparées par un pharmacien expérimenté qui les a employées avec succès durant les vingt-cinq dernières années de sa pratique.

Les Amères Impériales de Vin, du Dr. J. Bovee Dods, sont composées, d'un Vin très pur, combiné avec des Graines Rouges, Solomon's Seal, Comfrey, Ecorce de Cerisier Sauvage, Spikenard, Fleurs de Camomille, et Gentiane.

Les Amères Impériales de Vin, du Dr. J. Bovee Dods, sont composées, d'un Vin très pur, combiné avec des Graines Rouges, Solomon's Seal, Comfrey, Ecorce de Cerisier Sauvage, Spikenard, Fleurs de Camomille, et Gentiane.

Les Amères Impériales de Vin, du Dr. J. Bovee Dods, sont composées, d'un Vin très pur, combiné avec des Graines Rouges, Solomon's Seal, Comfrey, Ecorce de Cerisier Sauvage, Spikenard, Fleurs de Camomille, et Gentiane.

Les Amères Impériales de Vin, du Dr. J. Bovee Dods, sont composées, d'un Vin très pur, combiné avec des Graines Rouges, Solomon's Seal, Comfrey, Ecorce de Cerisier Sauvage, Spikenard, Fleurs de Camomille, et Gentiane.

Les Amères Impériales de Vin, du Dr. J. Bovee Dods, sont composées, d'un Vin très pur, combiné avec des Graines Rouges, Solomon's Seal, Comfrey, Ecorce de Cerisier Sauvage, Spikenard, Fleurs de Camomille, et Gentiane.

Les Amères Impériales de Vin, du Dr. J. Bovee Dods, sont composées, d'un Vin très pur, combiné avec des Graines Rouges, Solomon's Seal, Comfrey, Ecorce de Cerisier Sauvage, Spikenard, Fleurs de Camomille, et Gentiane.

Les Amères Impériales de Vin, du Dr. J. Bovee Dods, sont composées, d'un Vin très pur, combiné avec des Graines Rouges, Solomon's Seal, Comfrey, Ecorce de Cerisier Sauvage, Spikenard, Fleurs de Camomille, et Gentiane.

Les Amères Impériales de Vin, du Dr. J. Bovee Dods, sont composées, d'un Vin très pur, combiné avec des Graines Rouges, Solomon's Seal, Comfrey, Ecorce de Cerisier Sauvage, Spikenard, Fleurs de Camomille, et Gentiane.

Les Amères Impériales de Vin, du Dr. J. Bovee Dods, sont composées, d'un Vin très pur, combiné avec des Graines Rouges, Solomon's Seal, Comfrey, Ecorce de Cerisier Sauvage, Spikenard, Fleurs de Camomille, et Gentiane.

Les Amères Impériales de Vin, du Dr. J. Bovee Dods, sont composées, d'un Vin très pur, combiné avec des Graines Rouges, Solomon's Seal, Comfrey, Ecorce de Cerisier Sauvage, Spikenard, Fleurs de Camomille, et Gentiane.

Les Amères Impériales de Vin, du Dr. J. Bovee Dods, sont composées, d'un Vin très pur, combiné avec des Graines Rouges, Solomon's Seal, Comfrey, Ecorce de Cerisier Sauvage, Spikenard, Fleurs de Camomille, et Gentiane.

Les Amères Impériales de Vin, du Dr. J. Bovee Dods, sont composées, d'un Vin très pur, combiné avec des Graines Rouges, Solomon's Seal, Comfrey, Ecorce de Cerisier Sauvage, Spikenard, Fleurs de Camomille, et Gentiane.

Les Amères Impériales de Vin, du Dr. J. Bovee Dods, sont composées, d'un Vin très pur, combiné avec des Graines Rouges, Solomon's Seal, Comfrey, Ecorce de Cerisier Sauvage, Spikenard, Fleurs de Camomille, et Gentiane.

Les Amères Impériales de Vin, du Dr. J. Bovee Dods, sont composées, d'un Vin très pur, combiné avec des Graines Rouges, Solomon's Seal, Comfrey, Ecorce de Cerisier Sauvage, Spikenard, Fleurs de Camomille, et Gentiane.

C. J. LABERGE, AVOCAT.

Rue Bernier, St. Jean, 1 déc.

J. DELAGRAVE, AVOCAT.

Rue Nationale, St. Jean, 30 mai.

H. TUGAULT, AVOCAT.

Rue Nationale, t. Jean, 30 mai.

CHS. LOUPRET, AVOCAT.

Rue Napier, Iberville, mai.

EUG. ARCHAMBEAULT, NOTAIRE.

Rue St. Jacques, St. Jean, Ancien bureau du Dr. Rignier, 11 novembre 1862.

P. D. HEYNEMAN, AVOCAT.

Rue l'Acadie, en face de l'Eglise Catholique, Napierville, 19 juin 1860.

T. R. JOBSON, NOTAIRE.

Coin des Rues Bernier et Champlain, --30 mai.

F. G. MARCHAND, NOTAIRE.

Rue Bernier, St. Jean, 30 mai.

PH. BEAUDOUIN, NOTAIRE.

Rue Napier—Iberville, 14 déc. 1860 N. B.—Il écrit les deux langues.

J. H. Aubertin, NOTAIRE.

Rue Stephenson, Iberville, 30 mai.

V. & O. Vincolette, NOTAIRES.

Rue Napier—Iberville, 30 mai 1860

Chs. Thomas Charbonneau, NOTAIRE, L'ACADIE.

L'Acadie, 22 juin 1860.

Hypolite Gervais, HUISSIER.

Coin des Rues Surveyor et Christie—Iberville, 30 mai 1860.

Julien Benoit, HUISSIER ET COLLECTEUR.

Se charge de toutes espèces de Collections, Rue McChumming, En la maison ci-devant occupée par M. laire Thérien, St. Jean, 29 janv. 1861.

Dr. BISSONNET,

Rue St. Charles, porte voisine de S. A. Derington, Notaire, St. Jean, 30 mai 1860.

Drs. Thifault & DeLorimier,

Rue Lacadie, vis-à-vis l'Eglise Catholique, NAPIERVILLE, Napierville, 21 mai 1861.

T. AMYRAULD, PROFESSEUR DE MUSIQUE.

Rue Stephenson, Iberville 6 août 1861

J. P. CARREAU, AVOCAT,

RUE ST. JACQUES, Ancien Bureau du Dr. Rignier, St. Jean, 10 juin 1862.

PHIL. VANDAL, AVOCAT,

RUE FRONT, ST. JEAN. Dans les Bureaux du Franco-Canadien. M. Vandal suivra les circuits d'Iberville et de Napierville.

H. CORRAN, ORFÈVRE ET HORLOGER

RUE RICHELIEU, COTE EST, Tous les ouvrages sont garantis, St. Jean, 30 mai 1860

Le Franco-Canadien PARAIT LES MARDI ET VENDREDI DE CHAQUE SEMAINE.

Les conditions de l'abonnement sont: DEUX PASTRES ET DEMI par an payables à la fin de chaque année, ou DEUX PASTRES payables d'avance.

Toutes lettres et correspondances doivent être adressées (Franc de port) au Propriétaire du Franco-Canadien, à St. Jean.

Prix des Annonces.

Six lignes, première insertion 50 cts

Chaque insertion subséquente 13

Dix lignes, première insertion 67

Chaque insertion subséquente 17

Au-dessus de dix lignes, par ligne 7 c

Chaque insertion subséquente, par lig 2 c

Un quarré, à l'année \$30.00

Un demi-quarré " 16.00

I. Pourguignon, IMPRIMEUR & PROPRIÉTAIRE Rue Front, à l'ancien Hôtel Mont, porte voisine du Bureau de Poste.